

LE CHASSEUR *lozérien*

JUIN 2026 | N°13




Fédération Départementale des Chasseurs
de la Lozère

SÉCURITÉ • SIA • PETIT & GRAND GIBIER • VENAISON • DÉGÂTS
COLLECTE DES DÉCHETS • FORMATIONS • RÉSEAUX • BIODIVERSITÉ
ACTIONS • COMMUNICATION • APPLICATIONS NUMÉRIQUES • FILMS

La Lozère,
notamment !

Le Département de la Lozère soutient la Fédération départementale des Chasseurs de la Lozère :

- animations scolaires et matériel d'éducation à l'environnement,
- formation des chasseurs,
- actions autour de la sécurité,
- accompagnement des nouveaux chasseurs et kit d'accueil.

En 2025, le Département a financé ces actions pour près de 25 000 € (14 326 € en fonctionnement et 10 248 € en investissement).



alcédo

chasse & pêche

«Créé par des passionnés... Pour des passionnés !»

27, avenue Jean Moulin - 48000 Mende
(en dessous Point P)

04 66 32 60 52 - 06 76 98 12 05
alcedo.mende@gmail.com

Du lundi au samedi - 9h-12h / 14h-19h



Alcédo Mende



[alcedo_mende](https://www.instagram.com/alcedo_mende)

Chasser *en Lozère*



4 5	Edito du Président
6	La sécurité
7	SIA : Système d'Information sur les Armes
8 9	Le petit gibier
10 11	Le grand gibier
12 13	La venaison
14	Dégâts de grand gibier et prévention
15	Collecte des déchets
16 17	Les formations
18	Réseaux nationaux et Surveillance sanitaire
19	La biodiversité en Lozère
20	La Fédération des Chasseurs de la Lozère, c'est aussi...
21 22	Communication et Missions
23	La chasse en Lozère en quelques chiffres
24	Arrêté préfectoral Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts
26	Rappel sur les applications à utiliser

Brochure éditée par la Fédération des Chasseurs de Lozère
Maison de la Chasse & de la Nature - 38, route du Chapitre - 48000 Mende
04 66 65 75 85 - contact@fdc48.fr - www.chasseurdellozere.com
Directeur de la publication : Joseph MATERA
Comité de rédaction : Le personnel de la FDC48
Crédits photos : FDC48, Dominique Gest, Shutterstock, Freepik
Conception et impression : Imprimerie des 4 : 04 66 32 10 48



Toujours
proche
de vous

Groupama, votre assureur mutualiste de proximité.

Nos conseillers sont présents là où vous en avez besoin. Sur le terrain et dans les 6 agences en Lozère.



Groupama d'Oc - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc - Siège Social : 14 rue de Vidailhan - CS 93105 - 31131 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S - TOULOUSE - Entreprise régie par le Code des Assurances. Document et visuel non contractuels - Crédit photo : Tom Franck - Création : Agence Marcel. MJ-21345-022026.

L'Edito

DU PRÉSIDENT

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA LOZÈRE

André Thérond



Chères amies chasseresses, chers amis chasseurs,

J'ai parfois l'impression de radoter, mais s'il est un sujet qui me tient à cœur, vous le savez, c'est la défense de notre passion. De nos jours, nombreux sont ceux qui, avec une force de frappe et des moyens considérables, tentent de véhiculer, ce que j'appellerai bien volontiers : des contre-vérités... voire des aberrations à notre sujet.

CERTAINS tentent de nous expliquer que la chasse serait fondée sur des contrevérités. Nous plantons des haies, nous créons des mares, nous gérons les zones humides, nous organisons et réalisons les comptages d'animaux et les suivis d'espèces...

Qui peut prétendre nous contredire ?

CERTAINS tentent de nous expliquer que la chasse serait déconnectée des attentes sociétales. Être proche de la nature, valoriser les circuits courts, avoir l'envie de se ressourcer... autant de termes qui résonnent dans notre société actuelle... et la chasse serait à contre-courant ??? Ces termes ne sont pas la définition même de notre passion.

Qui peut contredire ces vérités !

CERTAINS encore, tentent de nous expliquer que la chasse détruirait l'environnement. Avant que le loup ne s'installe en Lozère n'étions-nous pas à la source d'une parfaite gestion des populations de grand gibier, assurant ainsi une population pérenne de grand gibier ?

Qui peut à présent nous contredire sur ces vérités ?

CERTAINS prétendent que la chasse n'assurerait pas la régulation des espèces de grand gibier. Même si **CERTAINS** autres souhaiteraient nous cantonner dans ce rôle, je me refuse de réduire la chasse à son rôle de régulateur. Que l'on m'explique ce qui se passerait si nous n'étions pas sur le terrain tout au long de la saison de chasse. Croire que la nature va se réguler TOUTE SEULE est une aberration de plus.

Là encore, qui pourrait nier ces vérités-là ?

CERTAINS, parfois les mêmes, se font plaisir en criant haut et fort que le chasseur est un sauvage violent, armé et qui ne sait pas se contrôler. Le moindre faux pas d'un de nos adhérents et cela fait la une des journaux le soir même... ou se retrouve sur les réseaux sociaux en temps réel. Combien d'incivilités de notre part sont recensées chaque année. Il est force de constater que la rareté fait le Buzz, n'est-ce pas ? N'est-il pas plus réaliste de constater purement et simplement que les chasseurs, et en particulier dans un milieu rural comme le nôtre en Lozère, sont les artisans d'un tissu associatif très confortablement implanté dans notre quotidien. Chacun d'entre nous fait partie intégrante de la vie de notre village, de notre commune... de notre Lozère.

Qui peut prétendre le contraire ?

CERTAINS prétendent que la chasse est une activité dangereuse. J'ai envie de leur répondre : par rapport à quelle autre activité ? Plus de 3 000 personnes perdent la vie dans un accident de la route chaque année. Je rappelle juste que depuis 20 ans le nombre de morts à la chasse a été divisé par plus de 10 et que cette année notre pratique a été à l'origine de 4 décès, dont 3 auto-accidents et concernant tous des chasseurs par ailleurs... et cela, sur près d'1 million de pratiquants dans notre pays. Alors, évidemment, il ne s'agit pas de s'en réjouir car chaque accident, chaque incident est un réel drame et je ne souhaite à personne de vivre cela. Je souhaite juste rétablir ici une vérité.

Qui pourra la contredire ?

CERTAINS vont encore plus loin : La chasse ne sert à rien et n'apporte rien à l'écologie. Je rappelle que tous les aménagements réalisés par les chasseurs (haies, mares, plantations de cultures faunistiques...) le sont bénévolement et servent à toutes les espèces y compris les espèces non chassables.

Affirmer que les chasseurs ne servent pas la biodiversité est un non-sens.

CERTAINS prétendent que la nature est à tout le monde et que nous la monopolisons. A ceux-là je réponds tout d'abord que nous chassons chez des propriétaires qui nous en donnent l'autorisation, qu'il s'agisse de terrains privés ou publics. Explicitement, cela revient à dire que NOUS avons l'autorisation des propriétaires, ce que D'AUTRES n'ont pas. Je réponds ensuite qu'il existe des périodes de chasse bien définies et qu'au sein de ces périodes, il existe des jours de chasse précis selon des modes de chasse précis. Combien de jours par an chassons-nous ? Et surtout, combien de jours par an ne chassons-nous pas ? Tout ce que je peux vous affirmer, c'est que la plupart du temps, nous ne chassons pas !

Et l'on souhaiterait absolument nous interdire certains jours de chasse sous prétexte que nous monopolisons la nature et la confisquons ?

Enfin, **CERTAINS** souhaitent faire passer la chasse comme un loisir marginal et immoral... Nous serions des tueurs sanguinaires sans sentiments et sans aucune pitié... évidemment ! Quand je prépare l'ouverture de la saison de chasse, quand je me lève le matin alors qu'il fait encore nuit, quand je démarre mon vieux 4X4 alors qu'il est gelé, quand je retrouve mes amis au rond du matin, quand je les retrouve un peu plus tard pour un bon casse-croûte, quand je caresse mon chien, quand je le félicite d'avoir levé un gibier, quand je le remercie d'avoir retrouvé ce gibier après l'avoir prélevé, quand nous nous retrouvons en fin de chasse pour rendre les honneurs au gibier et faire le partage d'une venaison que nous allons préparer ou offrir avec tant d'attention et de savoir-faire... quand je fais tout cela... suis-je cet être violent et antisocial pour lequel on essaie de me faire passer ? dire cela c'est ne pas connaître et ne rien vouloir comprendre à la chasse. La chasse est un mode de vie. C'est pourquoi, nous devons toujours être fiers de notre passion, toujours être fiers de ce que nous faisons et de qui nous sommes... dans le respect des autres.

Nous devons expliquer qui nous sommes sinon c'est CERTAIN, ... CERTAINS ne sauront pas... ne sauront jamais et continueront à propager des contrevérités qui auront encore la vie longue si nous ne faisons rien.

Je compte sur vous tous pour être exemplaires, expliquer et transmettre nos valeurs !

Je vous souhaite à tous une bonne lecture et une excellente saison 2026/2027.

André THEROND
Président de la Fédération Départementale
des Chasseurs de la Lozère



LA Sécurité

LES RÈGLES ESSENTIELLES ET OBLIGATOIRES

- Porter un vêtement fluorescent lors des battues collectives au grand gibier
- Signalisation temporaire des battues sur les voies publiques
- Suivre tous les 10 ans une formation obligatoire de remise à niveau en matière de sécurité

LES RÉFLEXES À AVOIR

- Mettre son arme en sécurité hors action de chasse
 - Identifier le gibier avant la mise en joue
 - Régler sa carabine
 - Respecter l'angle de 30°
 - Ne jamais tirer en direction d'habitations et de routes
 - Faire uniquement des tirs fichants
 - Respecter les règles de manipulation des armes
 - Suivre les formations organisées par votre FD (sécurité, réglage de carabine)
- Renseignez-vous auprès de votre Fédération

LA FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE

Chaque année votre Fédération organise des séances de formation entre les mois d'octobre et février. Contactez-nous pour connaître les prochaines dates de formation. Déjà plus de 2 500 chasseurs formés en Lozère !

Chasse et sécurité

Audit Sécuritaire et Amélioration des Pratiques des Territoires de Chasse

L'objectif de cette action est d'améliorer la sécurité à la chasse par le biais d'un diagnostic des pratiques de chasse mises en œuvre sur le département au travers des territoires de chasse.

Cette saison, deux territoires ont bénéficié de cet audit, à savoir Brenoux-Saint Bazile et Mende. Le but cette année était d'évaluer l'organisation de chasses collectives en milieux périurbains. En effet, dans des milieux à forte fréquentation touristique, la chasse en groupe exige une attention permanente dans la prise en compte de l'environnement chassé avec une pression accrue pour la signalisation des zones de chasse, mais également le besoin de stopper le plus rapidement possible la poursuite des chiens lorsqu'ils sortent des enceintes de chasse pour leur sécurité et celle des usagers de la route.

Du point de rendez-vous jusqu'au traitement de la venaison, en passant par le déroulé des traques et le positionnement des postés et des traqueurs, ce ne sont pas moins de 22 points d'évaluation qui ont été notés par les techniciens afin d'établir une liste de propositions d'amélioration en faveur de la sécurité.



Une action financée et soutenue par la région Occitanie



Info PRÊTS POUR LA SAISON !

277 ARMES VÉRIFIÉES, 181 CHASSEURS ENGAGÉS

En 2025, nos six journées de réglage ont permis de vérifier 277 armes et d'accompagner 181 chasseurs dans la préparation de leur saison.

Les calibres les plus utilisés ? Le .300 et le 7x64 restent en tête, suivis de près par le 30-06.

Côté optiques, la lunette domine largement (49 %), devant le point rouge et la visée ouverte.

UNE BELLE PARTICIPATION ET UN ENGAGEMENT FORT POUR UNE CHASSE PLUS SÛRE ET PLUS PRÉCISE





Les chiffres...

AU NIVEAU NATIONAL

100 accidents dont **11** mortels
en 2024/2025

87 contre **6** mortels
accidents dont en 2023/2024

La chasse est aujourd'hui
2 fois moins
accidentogène qu'il y a 20 ans

37%
des accidents de chasse
au petit gibier

63%
des accidents de chasse
au grand gibier

EN LOZÈRE

Zéro accident
en 2024/2025

CONTINUEZ À... Déclarer vos armes



Le système de déclaration de vos armes est
TOUJOURS DISPONIBLE EN LIGNE

POUR CRÉER UN COMPTE, IL FAUT :

- Une adresse mail
- Une carte d'identité
- Un justificatif de domicile
- Un permis de chasser
- La validation de son permis de chasser

CESSION D'ARMES ENTRE PARTICULIERS INTERDITE

Le passage par armurier est obligatoire ainsi
que la création préalable de votre compte SIA

OBLIGATOIRE :

- Pour les armes à canon rayé
- Pour les armes semi-automatiques
ou à répétition à canon lisse
- Pour les armes à canon lisse
ne tirant qu'un seul coup par canon
et acquises depuis le 01/12/2011



LE LIEN VERS LE SITE SIA

SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À CRÉER OU À GÉRER VOTRE COMPTE

Adressez-vous à la préfecture,
à France Services,
à votre armurier
ou à la Fédération
des Chasseurs

4 358 COMPTES
DÉJÀ CRÉÉS EN LOZÈRE



Avez-vous créé
votre compte SIA ?
Scannez et visualisez la vidéo

LE Petit GIBIER

SÉDENTAIRE & MIGRATEUR

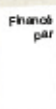
UNE GESTION AU QUOTIDIEN

Le lièvre d'Europe

Le lièvre représente l'espèce de petit gibier sédentaire par excellence ! Qui n'a jamais chassé le lièvre au chien courant ou au chien d'arrêt ? C'est une chasse familiale, populaire et passionnante.

Plusieurs outils de gestion existent en Lozère pour une chasse durable du Lièvre, notamment le GIC de la Margeride (Groupement d'Intérêt Cynégétique sur 4 communes), le PGCA (Plan de Gestion Cynégétique de chasse Approuvé sur 14 communes) ou encore le site pilote du Causse Sauveterre (9 communes). Des dates spécifiques de chasse sont appliquées sur certaines communes, avec un retard de l'ouverture de la chasse pour l'espèce, préservant notamment les hases allaitantes.

Des suivis spécifiques sont réalisés comme les comptages aux phares au printemps (un indice d'abondance kilométrique est calculé dans l'objectif d'identifier les variations de l'abondance des effectifs). En Lozère, 39 circuits de comptages (hors PNC) sont réalisés chaque année. Ils sont spécifiques pour le lièvre ou le cerf. Toutefois, chaque espèce est comptabilisée et nous pouvons donc déterminer un indice d'abondance pour le lièvre pour chaque circuit. En 2025, l'indice kilométrique d'abondance (IKA) va de 0.5 à 2.5 lièvres au kilomètre. Ces suivis nous aident à mieux appréhender l'évolution des populations de lièvres et donc à gérer durablement sa chasse.



La perdrix rouge
Scannez et visualisez la vidéo



LES MISSIONS TECHNIQUES MENÉES SUR LE PETIT GIBIER

- Analyse et interprétation des tableaux de chasse toutes espèces. Pour le petit gibier sédentaire : 1 579 lièvres, 442 perdrix rouges, 89 perdrix grises et 1 380 faisans ont été entre autres prélevés en 2024/2025 et pour le petit gibier migrateur parmi les espèces les plus emblématiques : 723 bécassines, 1 913 pigeons ramiers, 3 528 grives, 1 025 cailles et 4 631 bécasses.
- Collectes et analyses de données techniques : comptage aux chants (perdrix) et aux phares (lièvre), suivi des effectifs reproducteurs (perdrix), suivi au magnétophone (perdrix, caille), observations visuelles (toutes les espèces), organisation de captures et de baguages (bécassine, bécasse, caille).
- Animations d'un plan de gestion lièvre, d'un GIC lièvre et de 4 GIC perdrix ; animation des plans perdrix sur le département ; coordination de réseaux de chasseurs (perdrix, lièvre, bécassine, bécasse, turdids, caille).
- Mise en place d'un plan de gestion cynégétique perdrix rouge sur 76 communes du sud de la Lozère.
- Enquête agriculteurs (perdrix).
- Coordination et repeuplement de gibier sédentaire, subventions aux sociétés de chasse, suivi sanitaire de toutes les espèces.
- Instruction des dossiers de subventionnement nationaux, régionaux et européens.

SUIVIS EN PARTIE FINANCÉS PAR L'OFB ET LA FNC
DANS LE CADRE DE L'ÉCO-CONTRIBUTION



Info CHASSADAPT

JE SAISIS MES PRÉLÈVEMENTS GRÂCE À CHASSADAPT

Développée dans le cadre de la gestion adaptative des espèces afin de gérer les quotas, l'application ChassAdapt, gratuite, simple et pratique d'utilisation, a été conçue pour vous permettre d'entrer vos prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, même sans réseau Internet.

ChassAdapt est un véritable carnet de prélèvement et est, à ce titre, un outil technique indispensable au service d'une chasse responsable. Les données de prélèvement sont anonymes. Une attention particulière doit être accordée à la déclaration des espèces migratrices, mais également celles de petit gibier sédentaire.

Depuis quelques années, l'application est utilisée par plus de 700 chasseurs de Lozère pour déclarer les prélèvements de bécasses des bois. D'autres espèces vont suivre et l'application deviendra obligatoire, en commençant par la caille des blés et les anatidés.

**FAITES LE PAS DÈS CETTE ANNÉE,
NOS DÉTRACTEURS N'AURONT
QU'À BIEN SE TENIR !**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



La caille
Scannez et visualisez la vidéo



POUR DÉCLARER VOS PRÉLÈVEMENTS PETIT GIBIER LORS DE LA PROCHAINE SAISON, 3 SOLUTIONS :

- 1 Via l'application Chassadapt (solution à privilégier) : nous pouvons ainsi traiter les informations en temps réel et faire remonter ces dernières à l'échelon national.
- 2 Lors de la prise en compte de votre validation sur internet, vous pouvez saisir vos prélèvements sur notre site (mais à avoir un accès internet, privilégier plutôt l'application Chassadapt).
- 3 En remplissant votre bilan de prélèvements papier lors de la prise en compte de votre validation à la Fédération ou par courrier (si vous n'avez pas accès à internet).

Ces deux dernières solutions ne permettent une utilisation des données qu'avec un an de retard, ce qui n'est pas optimal pour défendre les espèces.

**L'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS EST SYSTÉMATIQUE
POUR TOUTES LES ESPÈCES GIBIER.**



VOS CONTACTS À LA FDC48

Yannick BAY
y.bay@fdc48.fr

Christophe RIEUTORT
c.rieutort@fdc48.fr



Suivi des anatidés
Scannez et visualisez la vidéo

LE Grand GIBIER

Prélevés en 2024/2025 : 6 460 sangliers en battue, près de 3 500 chevreuils, près de 2 000 grands cervidés et près de 130 mouflons.
Pour la saison 2025/2026, c'est 8 140 sangliers qui ont été prélevés en battue.

LES MISSIONS TECHNIQUES MENÉES SUR LE GRAND GIBIER

- Collectes et analyses de données techniques (comptages aux phares, écoute des cerfs bramants, observations par corps des cerfs, mise en œuvre des suivis par ICE (longueur des dagues / poids des faons), comptages de printemps des mouflons par la méthode de l'indice ponctuel d'abondance (IPA), suivi de la population de chamois par la technique des Indices Pédestres.
- Analyse des tableaux de chasse de toutes les espèces et coordination des plans de gestion.
- Examens et suivis des demandes de plan de chasse.
- Gestion globale du système de plan de chasse (notifications individuelles - commandes, facturation et distribution des bracelets).
- Evaluation de l'âge par analyse dentaire.
- Cotation de trophées, toutes espèces de grand gibier.
- Gestion des carnets de battues - actualisation des données, impression, distribution.
- Gestion du listing des équipes de chasse au grand gibier de Lozère.
- Renseignement des formulaires d'enquête de la FRC Occitanie.
- Renseignement des formulaires d'enquête du réseau ongulés sauvages de l'OFB.
- Instruction des dossiers de subventionnement nationaux, régionaux et européens.

COMPTAGES AU BRAME ÉDITION 2025

L'ÉDITION 2025 A PERMIS À LA FDC DE RÉALISER
14 SORTIES SUR 7 MASSIFS DU DÉPARTEMENT



Aussi gros soient-ils, les cerfs ne sont pas faciles à recenser. Toutefois, des méthodes permettent d'approcher les tendances d'évolution sur le long terme. Les écoutes du brame en sont une.

Une participation record pour ces comptages associée à une météo des plus clémentes nous permettent de valider 100% des comptages réalisés.

Les observateurs, au nombre de 872, sont majoritairement des chasseurs locaux, associés directement sur leurs territoires de chasse. Ils sont cependant accompagnés de membres extérieurs en provenance d'horizons divers.

En effet, au-delà de l'intérêt technique de suivi des populations, ces opérations sont l'occasion de moments de partages et de convivialité.

Sur le plan des résultats des écoutes, le bilan servira aux chasseurs et aux partenaires de la gestion des espaces ruraux de mettre en œuvre les conditions d'une gestion appropriée des populations de grands cervidés pour convenir aux préoccupations diverses des différentes activités rurales que sont la chasse, l'agriculture et la sylviculture.



Aussi, cette année, les clubs de randonnées de Lozère ont été associés et 96 membres ont découvert cette facette souvent méconnue de la gestion cynégétique. De plus, l'événement a permis à la Fédération Française de Randonnée de récolter des fonds qui ont été reversés à la Ligue contre le cancer. La Fédération des chasseurs quant à elle a doublé la mise pour soutenir ces actions de lutte contre la maladie.

CERTAINES ACTIONS SONT RÉALISÉES DANS LE CADRE DE PROJETS
EN PARTIE FINANCÉS PAR L'OFB ET LA FNC



Le cerf
Scannez et visualisez
la vidéo



Le chamois
Scannez et visualisez
la vidéo



Les illuminations faunistiques

Le printemps c'est la période toute indiquée pour appliquer une méthode de comptage particulière : l'éclairage nocturne depuis des véhicules. Le principe est simple : des circuits sont préétablis et des équipes de 4 à 5 personnes parcourent à la nuit tombée, sur plusieurs répétitions, les itinéraires en relevant toutes les observations d'animaux sauvages repérés grâce à de puissants projecteurs. Les résultats sont ensuite traduits en indice kilométrique d'abondance et la valeur de ce dernier comparée sur plusieurs années tend à mettre en évidence l'évolution des populations de cerfs, de lièvres mais aussi de renards.

L'investissement est colossal, voici quelques chiffres d'après les circuits réalisés sous la responsabilité de la FDC48 :

- 38 circuits
- 1 200 kilomètres éclairés
- 9 881 animaux recensés.

De belles surprises, des déceptions, des interrogations, des satisfactions, c'est tout l'intérêt de ces méthodes de suivis qui sont les seules à objectiver les tendances des dynamiques de nos populations de gibier et autres espèces patrimoniales.

Un grand merci pour cet engagement bénévole de la part de nos territoires de chasse ainsi qu'à l'assistance technique des agents de l'ONF, du PNC, de l'OFB ou encore du groupement des Lieutenants de Louveterie de Lozère.

Financé par



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Une opération en partie financée
par les projets écocontribution
CynObs et ICE



MALADIE D'AUJESZKY : PROTÉGEZ VOS CHIENS !

LA MALADIE D'AUJESZKY EST UN VIRUS PORTÉ PAR LES SANGLIERS ET
LES PORCS, MORTEL POUR LES CHIENS ET NE SE TRANSMET PAS À L'HOMME.
VOICI L'ESSENTIEL POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Comment les chiens s'infectent ?

- En mangeant de la viande crue ou des viscères de sanglier contaminés.
- Par morsure, léchage du sang, du groin ou des plaies d'un sanglier.
- Par contact avec du matériel souillé (sang, terre, matières organiques).

Quels sont les symptômes cliniques chez le chien ?

- Fièvre, vomissements
 - Tremblements, convulsions
 - Mauvaise coordination
 - Démangeaisons, automutilation
- L'issue est toujours mortelle sous 48h après les premiers signes. Consultez immédiatement votre vétérinaire. La maladie doit obligatoirement être déclarée.



Quelles sont les précautions essentielles pendant la chasse ?

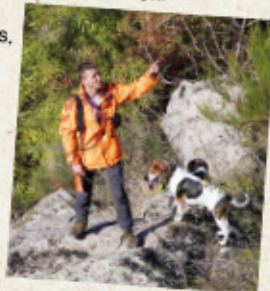
- Ne pénétrez pas dans un élevage de porcs/sangliers dans les 48h après la chasse.
- Ne laissez jamais les viscères accessibles à la faune sauvage.
- Ne laissez pas vos chiens mordre ou lécher le sanglier, surtout après sa mort.

Quels sont les bons gestes après la chasse ?

- Ne jamais donner de viande crue ou de viscères aux chiens.
- Nettoyer et désinfecter tout matériel souillé.
- Éloigner les chiens des sangliers morts.
- Nettoyer et désinfecter rapidement les plaies (morsures...).

Existe-t-il un vaccin ?

- Oui, un vaccin destiné aux porcs peut être utilisé également chez les chiens.
- Programme : 2 injections à 3 semaines d'intervalle + rappel tous les 6 mois.
- Parlez-en à votre vétérinaire au moins 6 semaines avant la chasse au sanglier.



ENSEMBLE, ADOPTONS LES BONS GESTES
POUR PROTÉGER NOS CHIENS.



VOTRE CONTACT À LA FDC48

Christophe RIEUTORT
c.rieutort@fdc48.fr



Le sanglier
Scannez et visualisez la vidéo

LA Venaison

UN ENJEU IMPORTANT

Avant de valoriser la venaison, l'examen initial est obligatoire dans certains cas et recommandé dans d'autres.

L'EXAMEN INITIAL

Les fiches d'examen initial de la venaison sont disponibles à la Fédération. Votre Fédération organise chaque année une formation gratuite pour devenir examinateur initial et obtenir votre numéro d'attestation indispensable pour compléter la fiche d'accompagnement.

Pour 2026, la date est fixée au 11 septembre. Pensez à vous inscrire suffisamment à l'avance.



CHASSEUR PRODUCTEUR PRIMAIRE

DANS TOUS LES CAS, CARCASSE ENTIÈRE EN PEAU, ÉVISCÉRÉE
(EXCEPTÉ TROPHÉE), RINÇAGE INTERDIT

**CIRCUIT LONG
VIA UN
COLLECTEUR**
(SI PRÉSENCE
D'UN INTERMÉDIAIRE)
CONTRÔLE SANITAIRE
OBLIGATOIRE

**CENTRE
DE
COLLECTE**
CHAMBRES
FROIDES

CIRCUIT COURT
SANS INSPECTION VÉTÉRINAIRE,
MAXIMUM 200 KM DU LIEU DE CHASSE

PARTICULIERS
REPAS DE CHASSE
OU ASSOCIATIF
(avec autres
que chasseurs)
CESSION DIRECTE
AU CONSOMMATEUR
FINAL
(amis, clients directs)
AUTO-CONSOMMATION

PROFESSIONNELS
DÉTAILLANTS
DE PROXIMITÉ
(restos, GMS,
bouchers)
FOURNISSANT LE
CONSOMMATEUR
FINAL

En 2025, la Fédération
a mené une action pilote
auprès d'un restaurant lozérien
Scannez et visualisez la vidéo



L'ÉVISCÉRATION DOIT SE FAIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE APRÈS LE TIR

HYGIÈNE

Port de gants et de blouse
Lavage des mains
Nettoyage des couteaux



ÉVITER LES SOUILLURES

1. Dégager le rectum et ficeler l'anus
2. Ouvrir l'animal de l'anus (fente du bassin) jusqu'à l'œsophage (fente du sternum)
3. L'éviscération se fait la lame du couteau côté peau
4. Dégager l'œsophage et le ficeler avant de le couper



SI L'ANIMAL EST COLLECTÉ

Pour les cervidés : procéder à l'éviscération complète et retirer la tête et les pattes

Pour les sangliers : la tête est maintenue sur l'animal mais retirer les pattes



5 ACTIONS MISES EN ŒUVRE...

- 1 **AIDE À L'ACQUISITION** de chambres froides grâce à une aide financière (se renseigner auprès de la Fédération)
- 2 **AIDE À LA DÉCLARATION** des chambres froides auprès de la DDETSPP 48
- 3 **MISE EN RELATION** entre les collecteurs et les territoires de chasse
- 4 **ÉLABORATION D'UN GUIDE** sur les bonnes pratiques d'éviscération
- 5 **CONTACT RÉGULIER ET INFORMATION** sur les évolutions réglementaires auprès de tous les territoires de chasse sur ce sujet

Comment s'approvisionner en gibier ?

CIRCUIT LONG



Pour se procurer du gibier, vous pouvez passer par des collecteurs agréés ou des professionnels spécialisés dans le traitement de la venaison.

Ces acteurs assurent un contrôle sanitaire rigoureux et proposent des produits prêts à l'emploi : découpés, conditionnés, voire transformés.

Concrètement, cela signifie que l'introduction du gibier dans une boucherie ou un restaurant ne nécessite pas d'investissements techniques particuliers, puisque les morceaux de viande sont livrés de la même manière que les viandes d'élevage traditionnelles.

On peut ainsi retrouver une large gamme de produits dérivés : pavés de cerf ou de sanglier, terrines, pâtés, saucisses, ou encore viandes marinées prêtes à cuire.

CIRCUIT DE PROXIMITÉ



Vous pouvez obtenir du gibier local directement auprès des chasseurs.

Réglementation à respecter en matière d'hygiène alimentaire pour le grand gibier :

- La carcasse doit être livrée entière, éviscérée, avec la peau
- Une fiche d'examen initial doit être remplie par le chasseur
- La carcasse doit porter un dispositif de suivi
- Un test trichine négatif est obligatoire pour toute carcasse de sanglier

Infrastructure nécessaire pour l'achat de carcasses entières directement aux chasseurs.

Une séparation avec les espèces domestiques est obligatoire. Elle peut être réalisée dans l'espace (locaux différents pour découper les carcasses de gibier) ou le temps (utilisation de l'atelier de découpe des viandes domestiques puis protocole de nettoyage et désinfection complet avant de pouvoir l'utiliser à nouveau pour des espèces domestiques).

Dans tous les cas, il faut avoir :

- Une salle de dépouillage dédiée
- Une chambre froide dédiée pour stocker les carcasses en peau



VOS CONTACTS À LA FDC48

EXAMEN INITIAL : Christophe RIEUTORT
c.rieutort@fdc48.fr

VENAISON : Jean-Christophe ROUX
jc.roux@fdc48.fr

Où trouver de la viande de gibier ?

Vous souhaitez déguster de la viande de gibier, mais vous n'êtes pas chasseur ? Plusieurs options s'offrent à vous pour vous en procurer :

Par l'intermédiaire d'un chasseur

Si vous connaissez un chasseur, il peut vous donner du gibier. Certaines sociétés de chasse proposent également des carcasses entières, en peau et éviscérées à la vente.

Chez un boucher spécialisé

Certaines boucheries proposent du gibier, notamment en période de chasse. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre boucher habituel pour savoir s'il en vend ou peut en commander pour vous.

En grande surface

Les supermarchés et hypermarchés proposent parfois du gibier, surtout en période festive, comme avant Noël et le Nouvel An.

Dans les restaurants

De nombreux restaurants proposent du gibier sur leur carte.

Chez un collecteur de gibier

Les collecteurs de gibier récupèrent le gibier auprès des chasseurs et le revendent sous différentes formes (carcasses, découpes, produits transformés...).

Le gibier est-il bon pour ma santé ?

- Riche en protéines
- Riche en phosphore
- Plus riche en fer que les épinards
- Plus riche en potassium que n'importe quelle viande
- Moins calorique qu'un yaourt (-1% de matière grasse pour le chevreuil)

Partenaire d'une alimentation équilibrée.

Comme pour toutes les viandes, les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire doivent être respectées.



Aligot et saucisses de sanglier
pour 6 personnes

Pour la préparation de vos saucisses (1 kg)

- 500 g de gorge de porc
- 500 g de sanglier (viande du cuissot)
- 3 g de poivre concassé
- 11 g de sel fin
- 400 cl de vin blanc

1. Hachez les 2 viandes.
2. Mélangez bien les viandes, le vin, le sel et le poivre.
3. Enfilez la préparation dans un boyau naturel.

Pour la préparation de votre Aligot

- 300 g de tomme fraîche
- 500 g de pommes de terre
- 20 cl de crème fraîche
- 50 g de beurre
- 1 gousse d'ail
- Sel et poivre

1. Réalisez votre purée de pommes de terre en cuisant celles-ci 25 à 30 minutes à l'eau. Assaisonnez avec le beurre, la crème, l'ail pilé, le sel et le poivre.
 2. Après avoir coupé le fromage en fines lamelles sur feu doux, ajoutez-le à la purée.
 3. En remuant avec une cuillère en bois, laissez fondre le fromage jusqu'à ce que l'Aligot "file".
- Servez votre Aligot chaud avec vos saucisses cuites à cœur. Bon appétit !

Dégâts

DE GRAND GIBIER & PRÉVENTION

La saison 2024/2025 est marquée par une hausse de la facture des dégâts.

Pour la campagne 2024/2025 c'est **environ 147 ha de cultures qui ont été protégés** par la mise à disposition de clôtures électriques aux agriculteurs qui en font la demande et après avis du service technique.

Le matériel de protection est prêté aux agriculteurs ou aux sociétés de chasse après la visite sur le terrain de l'estimateur qui évalue le besoin de protection de la parcelle. La pose et l'entretien des clôtures sont à la charge de l'agriculteur.

Mise en place d'un suivi de l'utilisation du matériel de prévention grâce à la mise en place de conventions.

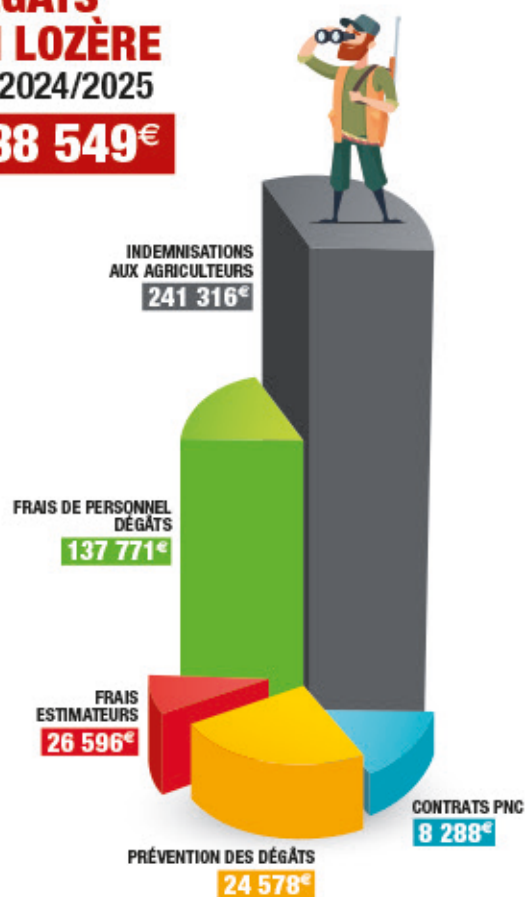
Signature et engagement dans le cadre de l'accord national de réduction des dégâts agricoles.

Enfin, la **Fédération, avec le Parc National des Cévennes, est intervenue auprès de 12 particuliers** dans le cadre des "contrats PNC/Fédération" pour la prévention de dégâts sur des parcelles non indemnisables (jardins, potagers).

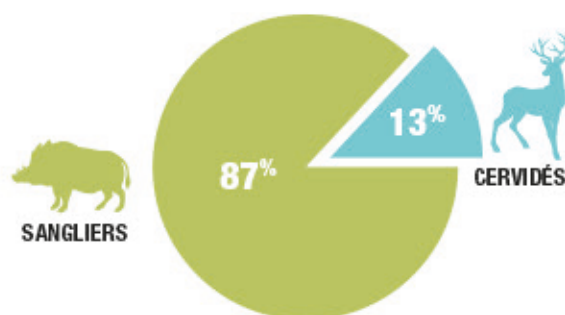
La FDC conduit par ailleurs des opérations de médiation avec les forestiers concernés par les dégâts.

**COÛT TOTAL DES
DÉGÂTS
EN LOZÈRE
EN 2024/2025**

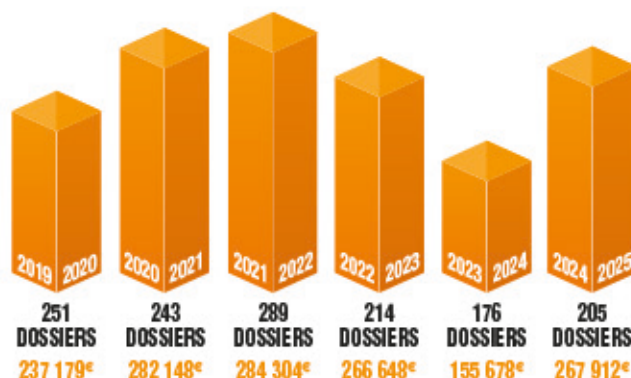
438 549€



INDEMNISATIONS PAR ESPÈCES EN 2024/2025



**ÉVOLUTION DES INDEMNISATIONS DES DÉGÂTS
ET NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS**



**VOS CONTACTS
POUR LA GESTION DES DÉGÂTS
ET DES DÉCHETS À LA FDC48**

Jean-Christophe ROUX
jc.roux@fdc48.fr
Alban MARC
a.marc@fdc48.fr

LA COLLECTE DES Déchets

Collecter mieux pour collecter plus !

- En 2024/2025, plus de 200 tonnes de déchets ont été collectées.
- La FDC met gracieusement à disposition plus de 60 bacs et coordonne les tournées de collecte avec un prestataire.
- Le coût dépasse les 40 000 € avec une participation de 12 000 € de la part du PNC.



La Fédération des chasseurs de la Lozère est une des premières en France à avoir mis en place une collecte des déchets de venaison !

Depuis l'essai en 2008 avec 6 bacs répartis dans le sud du département, c'est désormais plus de 60 points de collectes qui quadrillent aujourd'hui le département. Ce système, de nombreux départements l'envient. Il est cofinancé et géré directement par la Fédération. La gestion locale est réalisée par des responsables qui ont la lourde et la désagréable charge de veiller au bon déroulement de la collecte. Rappelons que seuls les déchets de venaison (pattes, poils, peaux, viscères, têtes) peuvent être déposés.

Un pot de yaourt dans le bac, et celui-ci n'est pas collecté ! Et c'est au responsable de procéder à son enlèvement. Ainsi, notre collecte ne peut fonctionner que si nous sommes disciplinés. Malheureusement, il arrive fréquemment de trouver des déchets dans des sacs-poubelle, ce qui gêne considérablement la collecte.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la Fédération.



*Collecte des déchets
Scannez et visualisez la vidéo*



E^{ts} HERBIN

**FABRICANT CLÔTURES ÉLECTRIQUES
EFFAROUCHEUR ULTRASON**

71220 CHEVAGNY-SUR-GUYE

Tél. : 03 85 24 65 23 - Fax : 03 85 24 68 83

www.clotures-herbin.fr

www.clotures-electriques.com

Les Formations

À LA FÉDÉRATION

Toutes les formations organisées par la Fédération de Chasse sont gratuites. Chaque année, c'est plus de 1 300 candidats qui sont formés par la Fédération de Chasse.

LES MODALITÉS

Les formations sont organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère. Elles sont destinées aux chasseurs ainsi qu'aux adhérents territoriaux. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation.

L'accès à un stage doit faire l'objet d'une inscription préalable au plus tard 15 jours avant la date choisie, vous pouvez contacter la Fédération par téléphone : **04 66 65 75 85** ou par mail : **contact@fdc48.fr**

En ce qui concerne les réglages de carabines, nous vous demandons d'indiquer vos créneaux horaires afin de limiter votre temps d'attente le jour de votre passage au stand de tir. La pédagogie reste gratuite en Lozère, enfin la FDC se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de candidats est jugé insuffisant.

PASSER SON PERMIS DE CHASSER EN LOZÈRE C'EST :

- Un remboursement de 30€ pour tout nouveau permis.
- Un remboursement du timbre fédéral la deuxième année.
- La possibilité de mise en relation entre chasseurs et territoires.

Pour plus de renseignements, contactez votre Fédération

UNE NOUVELLE FORMATION

LA FORMATION APPROCHE

Le vendredi 16 mai 2025, la Fédération des Chasseurs de la Lozère a organisé la toute première session de formation dédiée à la chasse à l'approche et à l'affût. Cet événement a rassemblé 18 chasseurs venus découvrir ou approfondir leurs connaissances.

Le déroulement de cette formation s'est fait en deux parties, une première partie théorique suivie d'une mise en pratique sur le terrain. En fin de session, les chasseurs qui le souhaitaient ont eu l'opportunité de procéder au réglage de leurs armes.

La Fédération adresse ses remerciements à l'ensemble des participants pour leur implication. Une nouvelle session est d'ores et déjà envisagée pour l'année prochaine. Nous espérons y retrouver le même enthousiasme.



Formation soins canins
Scannez et visualisez la vidéo

Adopte un nouveau chasseur
Scannez et visualisez la vidéo



VOTRE CONTACT À LA FDC48

Mylène PROUHEZE
contact@fdc48.fr

Planning 2026

Il ne s'agit que de dates prévisionnelles qui sont appelées à évoluer en fonction du service ou des inscriptions. S'il y a moins de 10 inscrits à une séance de formation, nous nous réservons la possibilité de regrouper et de déplacer la séance de formation, voire de l'annuler.

RESPONSABLE DE TERRITOIRE

10 juin (20h à 23h)

APPROCHE

29 mai (13h30 à 17h30)

CHASSE À L'ARC

20 juin (8h à 18h)

GARDE PARTICULIER

28 et 29 mai (8h à 17h)

AGRÈMENT DE PIÈGEUR

11 et 12 juin (8h à 18h)

RESPONSABLE DE BATTUE

26 juin (matin 8h à 12h)

26 juin (après-midi 13h30 à 17h30)

19 août (matin 8h à 12h)

19 août (après-midi 13h30 à 17h30)

CHASSE ACCOMPAGNÉE

3 juillet (matin 8h à 12h)

3 juillet (après-midi 13h30 à 17h30)

21 août (matin 8h à 12h)

21 août (après-midi 13h30 à 17h30)

SOINS CANINS

3 septembre (14h à 17h)

EXAMEN INITIAL

11 septembre (8h à 16h)

RÉGLAGE DE CARABINE

6 créneaux par journée (8h à 18h)

2 juillet - 23 juillet

5 août - 20 août

4 septembre - 10 septembre

**CONTACTEZ LA FÉDÉRATION
POUR VOUS INSCRIRE**

PARTENARIAT

alcédo
chasse & pêche

Pour tous les nouveaux candidats reçus à l'examen du permis de chasser :

UN BON D'ACHAT DE 10€

vous sera remis dans votre dossier d'admission

UNE RÉDUCTION DE 5%

vous sera accordée lors de l'achat d'une arme neuve au magasin*

*Hors promotions

Le permis de chasser

Vous souhaitez passer votre permis de chasser, c'est le moment de contacter votre Fédération. Ce qu'il faut savoir :

➤ La formation est gratuite en Lozère.

➤ Vous avez la possibilité de passer l'examen du permis de chasser à partir de l'âge de 15 ans et il est accessible à tous dès l'âge de 16 ans.

Lors de cet examen le candidat dispense une épreuve avec des exercices pratiques puis enchaîne avec 10 questions théoriques. Pour réussir il faut obtenir la note minimale de 25/31. Contactez votre Fédération qui vous informera des nouvelles modalités d'inscription en ligne.

COMMENT S'INSCRIRE

À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER ?

Les inscriptions et réinscriptions se font désormais en ligne via :

<http://permischasser.ofb.fr>

Le paiement se fait soit par virement, soit par carte bancaire. Une fois votre inscription faite, vous recevrez le CERFA prérempli par mail. Renvoyez le dossier complet (avec toutes les pièces indiquées) à la Fédération : 38, route du Chapitre, 48000 Mende. Joindre un chèque de caution de 50€ à l'ordre de la FDC48, pour toute absence non justifiée, celui-ci sera encaissé. Merci de bien vouloir indiquer la session à laquelle vous souhaitez participer, via l'imprimé en ligne sur le site.

La chasse accompagnée

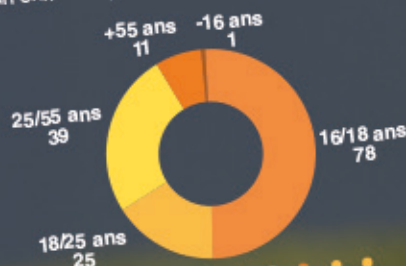
La chasse accompagnée permet de s'initier à la chasse en toute sécurité, aux côtés d'un parrain qui veille à l'acquisition des bons réflexes. Dès l'âge de 15 ans, après une formation pratique élémentaire, vous pouvez chasser gratuitement pendant 1 an aux côtés de votre parrain avec une arme pour deux. **Inscrivez-vous à l'une des 2 formations obligatoires (3 juillet ou 21 août 2026).**

Info LE PERMIS DE CHASSER

LES RÉSULTATS 2025

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère félicite les **126 nouveaux titulaires du permis de chasser**.

Sur 154 candidats répartis sur 5 sessions, le **taux de réussite atteint 82 %**, un chiffre supérieur à la moyenne nationale.



127 HOMMES / 27 FEMMES

**BRAVO À TOUTES ET TOUS POUR LEUR
ENGAGEMENT ET LEUR RÉUSSITE !**



*Passes ton permis
Scannez et visualisez la vidéo*

LES Réseaux nationaux DE CORRESPONDANTS

Le service technique en assure le rôle d'interlocuteur technique départemental et encadre le travail et les enquêtes nationales. L'ensemble des résultats alimente de précieuses bases de données qui permettent de mieux comprendre la répartition des espèces, le fonctionnement et l'état de conservation des populations ainsi que l'évolution de leurs habitats.

RÉSEAU **SAGIR**

Surveillance sanitaire de la faune sauvage, qui comprend le suivi des analyses sanitaires du gibier, et leur regroupement au niveau national

RÉSEAU **PERDRIX ROUGE**

Estimation des densités de couples reproducteurs et du succès de la reproduction sur des secteurs préétablis

RÉSEAU **LOUP-LYNX**

Suivi d'indices (proies sauvages, empreintes, observations)

RÉSEAU **BÉCASSINE**

Recensement et étude des ailes, opérations de baguage

RÉSEAU **BÉCASSE**

Baguage et enquête croûle

RÉSEAU **ONGULÉS SAUVAGES**

Surveillance sanitaire

DE LA FAUNE SAUVAGE

COORDINATION DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE NATIONAL

- 13 animaux récupérés et autopsiés au laboratoire d'analyses départemental de Mende.
- Veille sanitaire de la faune sauvage sur le département de la Lozère.
- Mise en œuvre d'un programme pour la constitution d'une "sérothèque" toutes espèces.
- Suivi de 71 analyses pour la recherche de la trichine sur sanglier.

LA FÉDÉRATION VOUS A INVITÉ COMPTAGE CROÛLE DE LA BÉCASSE DES BOIS



Dans le but de quantifier les effectifs nicheurs de bécasse des bois en Haute-Margeride, la Fédération Départementale des Chasseurs, en association avec ses partenaires habituels, vous invite à une soirée de comptage à la "croûle" le :

VENDREDI 13 JUIN 2025

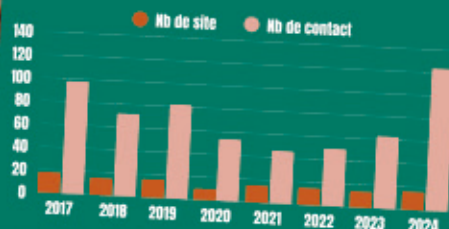
RDV À 19H À LA MAIRIE D'ESTABLES

L'objectif est de constituer des équipes qui devront se rendre sur une clairière forestière identifiée comme un site favorable à l'observation crépusculaire des bécasses (de 20h30 à 22h).

A l'issue de cette opération, le recueil des fiches pour dépouillement sera réalisé et un buffet froid sera offert par la FDC à la mairie d'Estables.

Inscription obligatoire par mail : y.bay@fdc48.fr

En cas d'annulation pour raison météo, la décision sera prise à midi le jour du comptage.



LA FÉDÉRATION AGIT POUR LA **Biodiversité** EN LOZÈRE

MILIEUX ET HABITATS : LES CULTURES FAUNISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES CONTRATS "CHAUMES"

La Fédération départementale des chasseurs de la Lozère consciente de ses missions et du rôle qu'elle peut jouer dans l'aménagement et l'entretien de l'espace rural, propose la mise en place de cultures faunistiques et environnementales. L'objectif consiste en la mise en place de :

- Cultures favorables à la faune sauvage, sur des parcelles agricoles qui ne sont plus exploitées à l'heure actuelle. Les opérations sont conduites par la Fédération en partenariat avec les Groupements d'Intérêts Cynégétiques, les sociétés de chasse et les agriculteurs locaux. En 2025, 34 contrats ont été signés pour 34,8 hectares semés. Elaboration et suivi du dossier TVB (Trame Verte et Bleue) pour l'année 2024.
- Contractualisation et subvention de 30 hectares de cultures céréalières en contrat chaume pour le maintien d'une hauteur de coupe de 25 cm au 1^{er} octobre.

AGRIFAUNE ET ZONES HUMIDES

Mise en œuvre de l'avenant 6 la convention agrifaune avec le projet "zone humide de l'Aubrac" (enquête agriculteurs, suivi avifaune, suivi du pâturage sur la sablière de Meric, réalisation de platîères à limicoles).

LES COUVERTS FAUNISTIQUES : REFUGES POUR LA BIODIVERSITÉ

La fédération des chasseurs de la Lozère s'investit chaque année dans l'implantation de couverts faunistiques enherbés ou mellifères, offrant ainsi aux différentes espèces, des lieux pour se reposer, se nourrir, se reproduire. Cette action se traduit par l'implantation d'environ 35 hectares de couverts favorables à la biodiversité chaque année, contribuant ainsi à la préservation de nos écosystèmes.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Les naissances printanières

Chaque année, le retour du printemps marque un véritable renouveau dans le monde naturel. Avec l'adoucissement des températures et l'allongement des journées, les conditions redeviennent propices à la reproduction chez de nombreuses espèces animales. Ce phénomène, discret, mais essentiel, donne lieu à une explosion de naissances dans la faune sauvage. Dans les forêts, les prés, les rivières ou les montagnes, les signes de la vie nouvelle sont partout.

Les chevreuils mettent bas et les faons sont souvent bien cachés dans les hautes herbes pour éviter les prédateurs. Les lièvres donnent naissance à leurs levrauts tandis que les lapins construisent leurs rabouillères. Ces jeunes, dès leur naissance, doivent s'adapter rapidement à un environnement souvent rude, où la vigilance est de mise.

Dans les zones humides, les amphibiens comme les grenouilles et les tritons profitent aussi de cette saison pour pondre leurs oeufs dans l'eau. Les têtards éclosent rapidement, amorçant une métamorphose fascinante vers leur forme adulte. Les oiseaux ne sont pas en reste. Le printemps est la saison où la reproduction bat son plein.



Pourquoi tant de naissances au printemps ?

La réponse tient principalement aux ressources. À cette période, la nature regorge de nourriture : insectes, jeunes pousses, fruits en formation... Les températures plus douces limitent également les risques de mortalité liés au froid. Pour les jeunes animaux, c'est la période idéale pour grandir avant l'arrivée de l'hiver suivant. Cependant, ces naissances ne sont pas sans défis. La prédation, les maladies, mais aussi les perturbations humaines comme la destruction des habitats, les chiens non tenus en laisse ou le dérangement des nids représentent des menaces sérieuses. Observer la faune au printemps demande donc du respect et de la discrétion.

En résumé, le printemps est une saison clé pour la survie des espèces sauvages. Il symbolise la continuité de la vie, l'adaptation au rythme des saisons et l'extraordinaire ingéniosité du vivant pour perpétuer son cycle. C'est aussi un moment privilégié pour les naturalistes et amoureux de la nature, qui peuvent assister, parfois en toute discrétion, à l'un des spectacles les plus étonnants que nous offre la biodiversité.



La Fédération des Chasseurs de la Lozère

C'EST AUSSI...

LES ANIMATIONS SCOLAIRES*

Les informations apportées par nos techniciens traitent de la faune sauvage présente sur le département et de la protection des habitats. En 2025 la FDC48 a effectué 7 animations pour 150 élèves.

PROJET DÉFI ÉCOLE BUISSONNIÈRE*

Où comment les chasseurs et les écoles participent ensemble à la sauvegarde des abeilles en milieu urbain.

DES PARTENARIATS AVEC LES FORESTIERS

- Réponses aux demandes d'informations sur plan de chasse et gestion des territoires de chasse dans le cadre de la rédaction des plans simples de gestion de la forêt privée, du CNPF ou des plans d'aménagements forestiers de l'ONF.
- Participation aux COPIL des chartes forestières de territoire (PNR Aubrac...).

FONDATION POUR LES HABITATS ET LA FAUNE SAUVAGE*

- Veille écologique sur le site de la Fondation des chasseurs (Forêt des Salces).
- Renouvellement du Plan de Gestion de ce site protégé (programme éco-contribution Cyneq OFB/PNC).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET FAUNE SAUVAGE

- Réponses aux demandes d'informations pour les sites Natura 2000.
- Réponses aux sollicitations des bureaux d'études pour les aménagements routiers, électriques, photovoltaïques et autres.
- Mise en œuvre et intégration en Lozère, dans le cadre du programme régional CYNEP, du réseau d'espaces protégés d'Occitanie.

DES AIDES FINANCIÈRES CONSÉQUENTES

Près de 69 820€ d'aides en 2024/2025

- Les remboursements des timbres fédéraux sur les validations de nouveaux chasseurs
- Les cultures faunistiques
- Les aménagements cynégétiques
- Aide à la gestion durable du petit gibier
- Les contrats PNC
- Divers partenariats

* En partie financé par le projet éco-contribution Educnat



DÉFI ÉCOLE BUISSONNIÈRE

LES ENFANTS DU VALDO ONT CRÉÉ 5 ESPACES AVEC LA PLANTATION DE FLEURS DEVANT LEUR ÉCOLE. LES ÉLÈVES SONT REPARTIS AVEC UN PETIT CADEAU DU DÉFI RÉGIONAL "ÉCOLE BUISSONNIÈRE".



L'école publique de St Etienne du Valdonnaise avec ses 80 élèves (13 TPS/PS, 18 MS/GS, 11 CP, 20 CE1/CE2 et 18 CM1/CM2) a participé au défi "Ecole buissonnière" de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie. Le thème trouvé par les élèves était "la biodiversité autour de notre école". L'opération "Défi école buissonnière, un chantier pour la nature 2025" s'est clôturée avec le jury régional. Pour cette 3^{ème} année, 5 écoles candidates étaient en lice.

FÉLICITATIONS À CES JEUNES ACTEURS POUR LA BIODIVERSITÉ

Pour rappel, l'objectif de ces chantiers nature est d'initier dès le plus jeune âge et de manière ludique une sensibilisation à la prévention de notre environnement. Pendant le temps d'une année scolaire et avec l'appui de la Fédération des Chasseurs de leur département, les élèves ont eu l'opportunité de travailler avec leur classe sur la nature. Chacun a pu ainsi agir, à son échelle, en faveur de la biodiversité à travers un chantier nature. Encadrés par leurs enseignantes, les élèves ont participé à diverses activités, et rendu compte de leurs actions par un support de valorisation.



J'AIME LA NATURE PROPRE 2025

BILAN DES 14, 15 ET 16 MARS 2025

Un week-end de collectes des déchets organisé par la fédération des chasseurs de la Lozère

162 participants dont 56 enfants ont participé ce week-end à l'opération "J'aime La Nature Propre". Eus, habitants, chasseurs, pêcheurs, étudiants, écoliers, motards, traileurs, tous ces bénévoles ont arpenté la nature pour la nettoyer ! 24 m³ de déchets divers et variés ont été collectés (verre, ferrailles, plastiques, cartons, vêtements, canoë, chaussures, vélos... Les berges du Tam, du Bramont et de La Nize ainsi que quelques ravins et bords de route ont été vidés de leurs déchets. Merci à tous ces courageux bénévoles pour leurs actes en faveur de la Biodiversité !



Les interventions scolaires
Scannez et visualisez la vidéo

La communication

- Nombreux articles dans la presse locale.
- Interventions radio sur les fréquences locales.
- Un site internet dynamique.
- Plus de 1 250 followers sur Facebook et près de 500 sur Instagram et 87 posts en 1 an, pour un total de plusieurs centaines de milliers de vues.

Rejoignez notre communauté !

et suivez la vie de votre Fédération :
articles, infos, actualités, films



Les missions

D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE GESTION DES TERRITOIRES DE CHASSE

- Collecte de cartouches usagées.
- Administration et mise à jour du site internet et des réseaux sociaux de la Fédération.
- Rédaction et diffusion à 6 000 exemplaires de la revue fédérale "Le chasseur lozérien".
- Emissions radio FM (TOTEM, France Bleu Gard/Lozère, RCF, 48FM et Radio Margeride).

Et bien sûr, l'information constante des chasseurs ou des non-chasseurs qui contactent la Fédération en tant qu'expert ou "dépositaire" de la chasse et de la faune sauvage en Lozère :

- Assistance aux chasseurs et territoires de chasse.
- Accueil des adhérents au siège social de la FDC, contacts téléphoniques/e-mail, distribution des bracelets de plan de chasse/cartes de chasse/carnets de battue/panneaux sécurité et matériels divers.
- Contacts de proximité avec les responsables d'associations.
- Aide à la gestion de conflits entre territoires de chasse.
- Cartographie des territoires de chasse qui en ont fait la demande.
- Livraison et contrôle du matériel d'amélioration de la chasse et de la sécurité en action de chasse proposé dans le catalogue de la FDC48 (pièges, postes de battue, sel gemme...).
- Installation, suivi et gestion de la collecte des bacs de récupération des déchets de chasse au grand gibier sur le département.
- Animation du réseau des gardes chasse particuliers.
- Assistance des territoires de chasse sur les candidatures au trophée Région chasse durable.
- Réponses aux sollicitations diverses d'étudiants ou du grand public pour la transmission de données, expertises et conseils sur la faune sauvage.
- Relecture des arrêtés préfectoraux rédigés par la DDT avant validation.
- Participation aux CDCFS.
- Maintien d'un réseau de correspondants pour la force numérique (Task force).
- Suivi des enclos de chasse.
- Organisation des commissions d'attribution des plans de chasse.
- Aide à la création de comptes SIA (Système d'Information des Armes).

CHASSONS LE CANCER

EN ASSOCIATION AVEC
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE



La Fédération des Chasseurs de Lozère et la Fédération Française de Randonnée se sont associées cette année pour une opération solidaire au travers de l'édition 2025 des comptages de cerfs par écoute du brame.

L'événement pratique d'une part (opération de suivi des populations de cerfs en Lozère) et convivial d'autre part (initiation du grand public à la biologie de l'espèce cerf et découverte de cette période très particulière dite du brame) est mis en œuvre au bénéfice du comité Lozère de la Ligue contre le cancer. Les volontaires, candidats à l'écoute d'un soir, par l'intermédiaire de leurs clubs de randonnées, cotisent pour une participation dont les bénéfices seront entièrement reversés à la Ligue. La Fédération des Chasseurs quant à elle doublera la mise, permettant ainsi de soutenir les actions de la ligue envers la recherche et l'aide aux personnes atteintes de pathologies.

Ces rencontres se sont déroulées sur les territoires de la Diane Marvejolaise, des Salces, de Saint Alban, de Sainte Eulalie, Grandrieu, Arzenc de Randon et sur le causse Méjean.

De jolis moments
de partages
entre chasseurs
et randonneurs
qui permettent
de mettre
en relation
les intervenants
des sports
de pleine nature,
tout en associant
l'utile à l'agréable.



L'ASSOCIATION DES Jeunes Chasseurs

Relancée en juillet 2025, l'Association des jeunes chasseurs de Lozère poursuit son essor avec un dynamisme remarquable. Pas moins de treize journées de chasse ont été organisées au cours de cette saison, témoignant de l'engagement et de la motivation de ses membres. Quatre d'entre eux ont également eu l'opportunité de participer à un séjour de chasse en Meurthe-et-Moselle, une expérience enrichissante au-delà du territoire lozérien.

Par ailleurs, l'association a franchi une étape importante en réalisant ses premiers vêtements avec le logo de l'association. Cette première saison, riche en initiatives et en projets, laisse entrevoir de belles perspectives pour l'avenir de la chasse chez les jeunes Lozériens, sous la présidence de Gaëtan Gaillard.

Pour adhérer : être titulaire du permis de chasser et avoir moins de 30 ans.

Contact : adjclozere@gmail.com



Association des Jeunes Chasseurs
Scannez et visualisez la vidéo

Témoignage...

"En 2025, la société de chasse de Grandrieu a organisé deux grandes battues intercommunales avec l'ACCA de Chanaleilles (43).

Les battues ont été suivies par les honneurs rendus aux animaux prélevés et clôturées par de bons repas conviviaux.

Ces journées ont été une belle réussite... Un exemple de coordination et de solidarité interdépartementale à la chasse !"



VIGIFAUNE

UNE APPLICATION
AU SERVICE DE TOUS



Qui ?

Tout observateur peut contribuer à la base de données Vigifaune. Que vous soyez naturaliste, agriculteur, chasseur, promeneur, ou encore professionnel de l'environnement, n'hésitez pas à mentionner vos observations sur l'application.

Quand ?

En cas d'observation d'animal vivant, ou mort (collision, prédation, maladie, noyade), ou d'observation d'indices de présence, saisissez-la sur la plateforme. Vous pouvez également saisir des dégâts occasionnés par la faune sauvage sur vos biens.

Pourquoi ?

Le réseau d'observateurs Vigifaune permet, grâce à toutes les données recensées, d'agréments les différents observatoires nationaux, comme celui des collisions/noyades. Les données recueillies permettent également d'identifier au mieux les tronçons accidentogènes du territoire dans le but de sécuriser les infrastructures.

**ÇA NE COÛTE RIEN
DE S'INSCRIRE !**

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

Simple et gratuite, téléchargez l'application Vigifaune sur Android ou IOS. Puis créez un compte en quelques clics, ainsi vous pouvez commencer à renseigner vos observations.

**CONNECTEZ-VOUS
DEPUIS UN ORDINATEUR**

L'outil Vigifaune est disponible sur smartphone mais également sur ordinateur en vous connectant sur :

www.vigifaune.com

SUR IOS



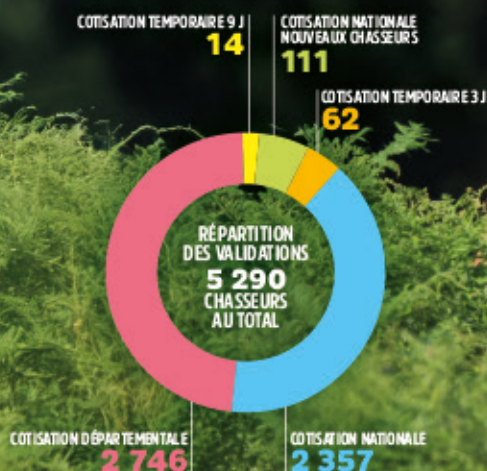
SUR ANDROID



La chasse en Lozère

EN QUELQUES CHIFFRES

- 5** groupements d'intérêts cynégétiques
- 115** Associations ou adhérents à caractère privé
- 138** Associations de chasse Communales ou Intercommunales
- 5** Territoires de chasse aménagés
- 4** Associations Communales de Chasse Agréées
- 330** équipes de chasse au grand gibier



LE PERSONNEL EN SERVICE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA LOZÈRE EST COMPOSÉ DE 8 COLLABORATEURS :

- **1 Directeur** chargé de veiller, d'appliquer et de rendre compte de l'exécution des missions confiées par le Président et le Conseil d'Administration. Il encadre et coordonne les équipes et les actions de la Fédération.
- **1 Responsable administratif et financier** : comptabilité, gestion financière, régisseur du Guichet Unique...
- **1 Secrétaire** : gestion administrative des dossiers dégâts, accueil des chasseurs, appui administratif aux différents services...
- **2 Techniciens dont 1 Responsable du service technique** : gestion des populations de gibier, éducation à l'environnement, suivis des populations, gestion de projets...).
- **2 Techniciens dont 1 responsable du service dégâts** : gestion de 4 estimateurs départementaux, de la collecte des déchets et collecte de la venaison. En appui sur certaines missions techniques.
- **1 Assistante administrative et technique** : appui au Guichet unique (délivrance des permis de chasse), appui administratif à tous les services, en charge de la communication, appui technique sur certaines missions.

EN 2025, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE 16 MEMBRES, AVEC UN BUREAU COMPRENANT :

- 1 Président • 2 Vice-présidents
- 1 Secrétaire Général • 1 Trésorier
- 1 Trésorier-adjoint

**FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE LA LOZÈRE**

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION VALABLE JUSQU'AU 9 JUIN 2026

dès maintenant via ce QR code avec le code promo **GAME_LOZ**

16€ au lieu de 19€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)
26€ au lieu de 29€ le billet 3 jours



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

12-13-14 JUIN 2026

LAMOTTE-BEUVRON – SOLOGNE

gamefair.fr



Informations simplifiées

RELATIVES À L'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL D'OUVERTURE
ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE
POUR LA SAISON CYNÉGÉTIQUE
2026-2027

**IL EST DEMANDÉ À TOUS LES CHASSEURS
DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ARRÊTÉ
LORS DE SA PROCHAINE PARUTION
(À PARTIR DE JUILLET 2026)**

En effet, au moment de l'édition de cette brochure,
l'arrêté n'est pas encore signé par le Préfet de la Lozère.

L'arrêté sera consultable
sur le site internet de la Fédération :

[https://chasseurdelozere.com/
chasser-en-lozere/reglementation/](https://chasseurdelozere.com/chasser-en-lozere/reglementation/)

L'arrêté sous forme papier
est aussi affiché dans chaque mairie,
disponible à la Fédération
ou encore à la DDT48.

POUR RAPPEL

Le règlement intérieur d'un territoire de chasse peut être
plus restrictif que l'arrêté préfectoral.
Rapprochez-vous de votre responsable de territoire.



Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

L'IMPORTANCE DE LES DÉCLARER !

La Fédération départementale des chasseurs de Lozère rappelle l'importance de déclarer les dégâts occasionnés par les animaux classés Espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD). La date de renouvellement de la liste des espèces dont il est possible de réguler arrive à grands pas. Un nouvel argumentaire sera soumis au Ministère de la Transition Écologique concernant ce classement. Certaines espèces risquent de disparaître de la liste si nous ne disposons pas de données suffisantes.

Pour les utilisateurs de l'application Vigifaune, il est possible et conseillé d'utiliser directement l'onglet "Dommages" afin de nous transmettre vos constatations. Pour les autres, le renseignement d'un constat de prédation est impératif.

Si le nombre de déclarations et l'impact économique agricole et des dommages aux particuliers sont insuffisants, l'espèce considérée peut perdre son classement ESOD pour trois ans. Dans ce cas, son piégeage (toute l'année) et sa régulation au tir (hors période de chasse) sont interdits. Le piégeage est actuellement bien souvent la seule réponse légale pour les victimes de dommages à proximité des zones d'habitation.



25

Applications à utiliser

POUR LA SAISON 2026-2027
(Y COMPRIS DANS LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES)

Géochasse

Application destinée aux responsables de territoires et chefs d'équipes



- Pour déclarer vos prélèvements de **GRAND GIBIER** (sangliers, grands cervidés, chevreuils, mouflons).
- Quel que soit le mode de chasse (chasse en battue ou chasse individuelle).
- Un code d'accès sera fourni à tous les responsables de territoire et à tous les chefs d'équipes. Ces codes vous seront fournis par la Fédération.
- Les prélèvements individuels seront à communiquer au responsable de territoire qui fera la déclaration sur l'appli.
- Photos obligatoires pour les grands cervidés et mouflons.
- **Obligation de déclarer via l'application Géochasse.**
- **Fin des constats papiers et fin des déclarations téléphoniques ou internet : seule l'application sera utilisée, y compris pour les chasses collectives.**



ChassAdapt



- **A utiliser pour déclarer tous les prélèvements de PETIT GIBIER.**
Pour les espèces à déclarer obligatoirement sur Chassadapt pour la saison 2026/2027, contactez votre Fédération.
- Possibilité d'utiliser encore cette année le bilan de prélèvement au dos de votre bon de commande (pour les chasseurs ne prenant pas leur validation annuelle par internet).
- Vous pourriez déclarer vos prélèvements de sangliers en chasse individuelle sur Chassadapt. Il est cependant demandé de passer par votre responsable de territoire qui lui, déclarera ce prélèvement sur Géochasse, ce qui permettra de centraliser l'information.
- En Lozère, il n'est pas possible de déclarer sur Chassadapt les prélèvements d'espèces de grand gibier soumises à plan de chasse (chevreuils, mouflons et grands cervidés).



- À utiliser lors de toutes les observations de faune sauvage que vous souhaitez répertorier.
- À utiliser prioritairement pour toute observation d'espèces chassables de petit gibier (sédentaire ou migrateur).
- À utiliser aussi pour les déclarations de prédation.



CHASSADAPT

CHASSADAPT : UNE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU SERVICE D'UNE CHASSE RESPONSABLE



Une avancée technologique majeure pour le suivi des populations d'oiseaux. Il est désormais possible de connaître le sexe et l'âge d'un oiseau grâce à la reconnaissance automatique de photos.

Déjà des dizaines de milliers de photos ont été récupérées via l'application ChassAdapt grâce au travail des chasseurs. Un bond de géant pour nos connaissances en matière d'âge et de sexe-ratio d'un certain nombre d'espèces chassées. Ainsi, il est possible de photographier les ailes (2 photos par oiseau : dessus et dessous de l'aile) des grives et merles, bécasses des bois, sarcelles d'hiver ou caille des blés pour les espèces les plus communément chassées en Lozère.

L'intelligence artificielle fait le reste, le but étant de mettre au point des outils qui nous permettent de défendre, techniquement et scientifiquement parlant, la chasse des oiseaux migrateurs.

ChassAdapt reste un outil réglementaire pour identifier aujourd'hui les bécasses des bois prélevées, mais aussi les cailles ou encore quelques espèces de canards.

Ces applications ont vocation à remplacer progressivement l'utilisation des caméts papier tout en facilitant la tâche aux chasseurs qui n'ont pas besoin de retourner leurs bilans auprès des Fédérations des Chasseurs, cela se faisant automatiquement en temps réel.

ChassAdapt c'est également une bonne façon d'enregistrer son tableau de chasse toutes espèces confondues et de garder un historique sur le long terme.

N'oubliez pas de faire charger vos téléphones avant de partir à la chasse et de vous connecter tant que le réseau est disponible. Ensuite, l'application reste fonctionnelle durant 24 heures.

Financé par



*Vos données d'aujourd'hui
sauveront la chasse de demain !*

Avec ChassAdapt

Participez au suivi des Populations d'oiseaux

La FNC innove !

L'intelligence
artificielle au service
d'une chasse durable
et responsable



Simple et rapide, l'application **ChassAdapt** permet de déclarer tous vos prélèvements en temps réel et de collecter des données scientifiques sur la dynamique des populations.

Comment ça marche ?

- 1 Déclarez votre prélèvement avec l'application ChassAdapt sur votre smartphone
- 2 Si l'appli le propose, photographiez l'oiseau
- 3 Un algorithme d'intelligence artificielle déterminera l'âge et le sexe de l'oiseau, à partir de la photo
- 4 Selon l'espèce :
 - Résultats en quelques heures !
 - Vous recevrez une notification
 - Bilan en fin de saison

La fiabilité des résultats dépend de la qualité de vos photos !



«Le saviez-vous»

L'algorithme d'intelligence artificielle (IA) «regarde» les photos pour déterminer le sexe et l'âge à partir de caractéristique comme la couleur du plumage ou du bec

Comment faire une photo de qualité ?

- 1 Le plumage propre et lissé
- 2 Une bonne luminosité
- 3 Un seul oiseau par photo
- 4 Une photo nette
- 5 Prendre exemple sur la silhouette proposée par l'application

Si la photo est mal cadrée, floue, etc., vous pouvez la refaire

Si la photo vous convient, vous pouvez la valider



À quoi ça sert ?

Les proportions entre les jeunes et les adultes et entre les mâles et les femelles sont des indicateurs du renouvellement des populations. Ils sont indispensables à une gestion durable des espèces.

Grâce à vos photos, l'algorithme s'améliore et vous participez activement à la connaissance des espèces chassables, Merci !



Pour tout savoir, consultez notre page web et nos tutos sur : www.chasseurdefrance.com/autowing/



Vous n'avez pas encore installé ChassAdapt, suivez ce guide : www.chasseurdefrance.com/chassadapt/

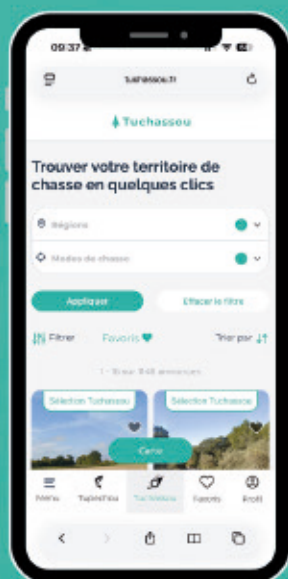
ChassAdapt ne se substitue pas aux déclarations obligatoires (sauf pour le PMA Bécaisse) : pensez à déclarer vos prélèvements de huttes, DPM, etc. en suivant la réglementation. Les déclarations sur ChassAdapt sont possibles pendant la période d'ouverture de la chasse de l'espèce, mais des restrictions locales peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, contactez votre fédération départementale.

Fédération Nationale des Chasseurs

Tuchassou

+1200 chasses vérifiées en
France

Bracelets – Journées – Actions



www.tuchassou.fr

Votre prochaine chasse est ici !

Déjà des offres disponibles en Occitanie !

- ✓ Nous échangeons avec chaque responsable de territoire avant validation de son annonce
- ✓ Une charte exigeante
- ✓ Plateforme française, indépendante

Scannez et trouvez votre
prochaine chasse





La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

— PRÉSENTE —



L'OCCITANIE **ELLE ME RESSEMBLE**



MA RÉGION **ELLE NOUS RASSEMBLE**



**J'AI
10
ANS**